**Harcèlement, Injures... tout savoir sur les RPS**

La souffrance au travail et l'ensemble des RPS (Risques Psycho-Sociaux) alimentent de plus en plus les conversations au sein de l’école.

Avez-vous déjà ressenti une période de stress intense au travail ?

Avez-vous déjà eu un parent d'élève agressif verbalement voire physiquement?

Connaissez-vous quelqu'un au bord du burn-out ?

Avez-vous déjà vécu une situation de harcèlement (entre collègues ou avec votre hiérarchie) ?

Si vous avez répondu oui à l'une (au moins) de ces questions, ce thème d’actualité nécessite que vous lui prêtiez une attention particulière.

Il nous faut comprendre ce que sont les Risques Psychosociaux, ce que prévoit la règlementation en la matière, connaître les traitements possibles, et les mesures de prévention.

**QU’ENTEND-T-ON PAR RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?**

« Les risques psychosociaux résultent d'une confrontation entre les exigences de l'organisation du travail et les exigences du fonctionnement psychique de l'agent.

Les RPS regroupent notamment :

- Le stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;

- Les violences externes : insultes, menaces, agressions physiques ou psychologiques exercées dans le cadre du travail par des personnes extérieures à l'établissement ;

- Les violences internes : harcèlement sexuel ou moral, agressions physiques ou verbales, insultes, brimades, intimidations, conflits exacerbés à l'intérieur de l'établissement entre collègues ou avec les responsables hiérarchiques.

- L’épuisement professionnel ou burn out

Ils se traduisent par un mal-être, une souffrance mentale et des atteintes physiques (maladies cardio-vasculaires, troubles musculo-squelettiques, angoisses, troubles dépressifs, pratiques addictives, accidents, suicides, etc.) et ont des répercussions sur l'organisation et les relations sociales dans l'établissement (arrêts de travail, diminution de l'activité individuelle et collective, perte de vigilance, etc.) ».

**RAPPEL DES TEXTES**

Le Bulletin Officiel n°32 du 8 septembre 2011 décline les objectifs du programme annuel de prévention 2011-2012. Les 2 objectifs prioritaires du programme 2011-2012 sont :

A - L'achèvement de la réalisation du document unique des résultats de l'évaluation des risques professionnels (DU) dans les services et établissements du ministère de l'Éducation nationale.

B - Le renforcement des services de médecine de prévention pour une meilleure prise en compte de la santé des personnels, notamment par la généralisation du bilan de santé à 50 ans.

Les Risques PsychoSociaux (RPS)

Formation du 29 Mai 2012

Ces objectifs se concrétiseront dans l'évaluation et la prévention des risques particuliers :

- Risques psychosociaux (RPS)

- Troubles musculo-squelettiques (TMS)

- Risques liés aux agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR)

Le protocole d'accord sur la santé et la sécurité dans la fonction publique signé par les organisations syndicales et l'employeur public le 20 novembre 2009 prévoit notamment l'évaluation et la prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux.

**COMMENT TRAITER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?**

Plusieurs approches :

. Prévention primaire

L'approche à privilégier consiste à combattre le risque à la source. Elle est centrée sur le travail et son organisation et renvoie à une prévention collective des risques. Elle passe par la prise en compte de l'ensemble des facteurs de risque dans les situations de travail et de tous les indicateurs liés au fonctionnement du service ou de l'établissement et à la santé et à la sécurité des agents.

Cette approche nécessite un diagnostic approfondi et un plan d'action qui s'inscrit dans le temps.

. Prévention secondaire

C'est la gestion individuelle des RPS qui ne s'attaque pas aux causes réelles du problème et ne peut donc s'affranchir d'une prévention primaire d'approche collective des risques.

Elle consiste à réduire les conséquences des RPS sur les agents par des formations à destination de l'encadrement pour gérer au mieux une équipe et pour être attentif aux signaux précurseurs de situations à risques ;

. Prévention tertiaire

La prise en charge médicale ou psychologique des agents en souffrance a pour vocation d'apporter une réponse d'urgence (cellule d'écoute, réseau PAS, etc.) pour éviter que leur état de santé ne se détériore davantage. C'est indispensable en cas de situation grave (suicide sur le lieu de travail, cas de harcèlement avéré, situation de violence physique, etc.).

**LES PROJETS DE L’ACADEMIE DANS LA GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

L’ARACT Limousin lance avec l’Académie de Limoges un chantier sur les RPS pour une durée de deux ans. C’est une expérimentation qui sera suivie par le Ministère.

Chacun de nous doit être attentif et participer, dans la mesure du possible, aux actions qui seront mises en place dans l’Académie.